

COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022 à 20h00

Sous la présidence de M. PEISSEL-SARAGOZA 1^{er} Adjoint, M. Michel KUFFLER, Maire étant absent.

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,
MM. PADRIXE et PEISSEL-SARAGOZA Adjointes,
Mmes KOEPPPEL, FALK, MULLER, SCHMITT, STEINER,
MM. HUMBERT, ROGER, RUFF

Absence excusée avec procuration : 0

Absence excusée : 6

M. KUFFLER, Maire
Mmes HERTER et LOCATELLI
MM. BUHA, GILGER et WITMANN

Absence non excusée : 1

M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu précédent
2. MSP : reversement consommation électrique/chauffage (délibération n°2022-110)
3. Revalorisation des loyers commerciaux, des redevances et des loyers PLAI et PLUS (délibération n° 2022-111)
4. Modification délibération n°2022-108 demande de subvention à la CAF pour la MAM (délibération n°2022-112)
5. Fixation des tarifs location gymnase (délibération n°2022-113)
6. Remboursement de frais à Mme SEBAA Christelle (délibération n°2022-114)
7. Participation pour travaux (délibération n°2022-115)

1. Approbation du compte-rendu précédent

M. PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint, demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture du compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. MSP : reversement consommation électrique/chauffage (délibération n°2022-110)

M. PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint, propose le reversement par les professionnels de santé du montant des factures d'électricité, comprenant également le chauffage par pompe à chaleur, que la commune a avancé pour la période de décembre 2021 à novembre 2022 soit un montant de 18578,21€.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour ce reversement.

3. Revalorisation des loyers commerciaux, des redevances et des loyers PLAI et PLUS (délibération n° 2022-111)

M. PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint, invite les conseillers à délibérer sur la revalorisation des loyers et redevances à effet du 1er janvier 2023. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer des baux commerciaux et des logements PLAI et PLUS et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

a) loyers des activités tertiaires (augmentation de 5,1% selon ILAT)

Adresses	Locataires	Loyer 2021	Loyer 2022	Loyer 2023
19 rue de Kalhausen	ENGEL Olivier	718,91 €	722,00 €	758,83 €
19 rue de Kalhausen	SCM CLAUS/ENGEL	465,11 €	467,11 €	490,94 €
Rue de la gare	AMCD (attenant à l'atelier)	370,93 €	372,52 €	391,52 €
1 rue de l'Ecole (B4)	KERNER Gérard		432,00€	454,03€
			+0,43%	+5,1%

b) vente au déballage

Tarif : 30,00 €/passage (pas d'augmentation)

c) redevances d'assainissement

Tarifs augmentés comme suit :

-pour raccordement au réseau pluvial : à 450€
-participation pour l'assainissement collectif : à 1760€
à partir du 2^{ème} logement et par logement supplémentaire à 880€

-sur consommation d'eau : Tarif (pas d'augmentation) 0,80€

d) droits d'occupation de morgue (pas d'augmentation)

-personnes de la commune : 16 €
-personnes extérieures : 40 €

e) concessions de cimetières (pas d'augmentation)

	<u>15 ans</u>	<u>30 ans</u>
-tombe simple	39 €	70 €
-tombe double	78 €	140 €
-columbarium (4 urnes)	600 €	1 200 €
-caveau sans le monument	350 €	600 €
-caveau avec le monument	1 300 €	1 600 €

f) droits de place de la Kirb (pas d'augmentation)

Tarif actuel : 8,00 €/ml

g) divers

- Les garages répartis dans le village : 40€/mois (pas d'augmentation)
- le prix du fermage des terres agricoles passe de 0,99€ à 1€/are/an
- occupation du domaine public : 10 €/an (pas d'augmentation)

- ventes de parcelles communales attenantes au terrain bâti, augmentation comme suit :

en zone non inondable : de 1550€ à 1 600 €/are
 en zone inondable : de 1390€ à 1 400 €/are

h) logements PLAI et PLUS (augmentation de 2,48%)

Résidence "Les Tilleuls"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Ancien loyer	Loyer(1)	Charges(2)	Loyer Equipements	TOTAL
AMICHOT Hedwige	A1	PLAI	67,93 m ²	358,34 €	367,23 €	36,00 €	15,00 €	418,23€
SAARBACH Laurence	A2	PLUS	55,23 m ²	336,70 €	345,05 €	36,00 €	15,00 €	396,05€
SCHMITT Jean-Marie SCHMITT Huguette	A3	PLUS	57,35 m ²	349,61 €	358,28 €	18,50 €	15,00 €	391,78€
MULLER Lothaire	A4	PLUS	60 m ²	361,80 €	370,77 €	18,50 €	15,00 €	404,27€
BECKER Alain	B1	PLUS	59,19 m ²	360,84 €	369,79 €	18,50 €	15,00 €	403,29€
BACH Hildegarde	B2	PLAI	61,59 m ²	324,89 €	332,95 €	18,50 €	15,00 €	366,45€
HOLZER René	B3	PLAI	60,97 m ²	321,62 €	329,60 €	36,00 €	15,00 €	380,60€

HANTZO Gilbert	B5	PLUS	64,76 m ²	394,79 €	404,58 €	36,00 €	15,00 €	455,58€
WEBER Marie-Claire	B6	PLUS	66,21 m ²	394,94 €	404,73 €	36,00 €	15,00 €	455,73€
HUSSER Monique	B7	PLUS	63,15 m ²	384,97 €	394,52 €	51,00 €		445,52€
GROSSMANN Yvette	B8	PLAI	68,15 m ²	359,50 €	368,42 €	18,50 €	15,00 €	401,92€
EBOUNDJI Michaël	B9	PLAI	90,51 m ²	463,54 €	475,04 €	36,00 €	22,00 €	533,04€
HUMBERT Jean-Louis	B10	PLUS	66,08 m ²	402,83 €	412,82 €	51,00 €		463,82€
SILBERREISS Jacques	C1 (3)	PLAI	63 m ²	347,46 €	356,08 €	22,00 €	15,00 €	393,08€
MAILLARD Marguerite	C2	PLUS	61,16 m ²	372,84 €	382,09 €	37,00 €		419,09€

(1) IRL T1 2022 = 2,48%

(2) 36 - 17,50 = 18,50 € : déduction du câblage pour les abonnés TRIPLE PLAY

(3) + Petit local sur la gauche

Résidence "Les Cygnes"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Ancien loyer	Loyer(1)	Charges	Loyer Equipements	Garage	Total
BECKER Patricia	1	PLAI	90,04 m ²	442,33 €	453,30 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	549,30 €
LYAZID Mohamed	2	PLAI	90,04 m ²	449,10 €	460,24 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	556,24 €
THIRY Andrée	3	PLAI	90,04 m ²	449,10 €	460,24 €	56,00 €		40,00 €	556,24 €
BIER Astride	4	PLAI	90,04 m ²	449,10 €	460,24 €	56,00 €		40,00 €	556,24 €
FLORSCH Sandra	5	PLAI	86,76 m ²	432,73 €	443,46 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	539,46 €
SPANIOL Cyril HAUSHALTER Laura	6	PLAI	86,76 m ²	429,90 €	440,56 €	36,00 €	20,00€	40,00 €	536,56 €

(1) IRL T1 2022 = 2,48%

Logements " rue des Mésanges"

Nom Prénom	N°	Logement	Surface	Ancien loyer	Loyer(1)	Loyer Equipements	Garage	Total
THOMAS Sabrina	61	PLAI	159,81 m ²	618,17 €	633,50 €	35,00 €	45,00€	713,50 €
PAQUET Mickaël BORNER Melissa	63	PLAI	158,1 m ²	627,62 €	643,18 €	35,00 €	45,00€	723,18 €
ROESCH Lénaïc GOETZ Laetitia	65	PLUS	177,63 m ²	690,84 €	707,97 €	35,00 €	45,00€	787,97 €

(1) IRL T1 2022 = 2,48%

Logements "Schlossplatz"

Nom Prénom	N°	Ancien loyer	Loyer(1)	Charges	Total
SPRINGMANN Anne	Haut	555,00 €	568,76 €	50,00 €	618,76 €
HOCH Liliane	Bas	595,00 €	609,76 €	50,00 €	659,76 €

(1) IRL T1 2022 = 2,48%

Complexe "Foot"

Nom Prénom	Ancien loyer	Loyer(1)
GRASS Philip	500,00 €	512,40 €

(1) IRL T1 2022 = 2,48%

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs à l'unanimité et une absence en la personne de M. HUMBERT Jean-Louis.

4. Modification délibération n°2022-108 demande de subvention à la CAF pour la MAM
(délibération n°2022-112)

M. PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint, demande au conseil municipal l'autorisation de modifier la délibération n°2022-108, la demande étant à faire à la CAF. Le conseil municipal autorise à faire une demande de subvention auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la MAM.

Le conseil municipal donne son accord pour cette demande de subvention à l'unanimité.

5. Fixation des tarifs location gymnase (délibération n°2022-113)

Mme SEBAA Christelle, Adjointe, propose de facturer la location du gymnase comme suit :

- Les clubs extérieurs disposeront d'un badge pour lequel un chèque de caution de 100€ leur sera demandé.

Leur forfait annuel reste à 100€, une facturation complémentaire pour l'électricité et le chauffage leur sera effectuée.

- Pour le marché aux puces du Judo Club, le forfait est de 30€ avec facturation réelle de la consommation de l'électricité et de l'eau en sus.

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs à l'unanimité.

6. Remboursement de frais à Mme SEBAA Christelle (délibération n°2022-114)

Mme SEBAA Christelle, Adjointe, fait part au conseil municipal des achats qu'elle a effectués au magasin Action (cartes de Noël et balai-serpillière) et sur Amazon (sachets pour biscuits de Noël) et demande à ce que ces achats lui soient remboursés pour un montant de 23,53€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et une absence en la personne de Mme SEBAA.

7. Participation pour travaux (délibération n°2022-115)

Ce point est reporté.

Pour copie conforme
Fait à Herbitzheim, le 19 décembre 2022

Pour signature :

Le Maire : M. KUFFLER		La secrétaire : Mme ORDITZ	
-----------------------	--	-------------------------------	--